■ Régions • Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Centre-Val de Loire • Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire ■ Départements • Allier • Ardèche • Cher • Creuse • Indre-et-Loire • Loir-et-Cher • Loire • Haute-Loire • Loire-Atlantique • Loiret • Lozère • Maine-et-Loire • Nièvre • Puy-de-Dôme • Saône-et-Loire • Haute-Vienne ■ Villes et Intercommunalités • Agglomération de Nevers • Agglomération du Puy en Velay • Agglopolys • Angers Loire Métropole • Bourges • CARENE • Clermont Auvergne Métropole • Forez-Est • Le Grand Charolais • Limoges Métropole • Loire Forez • Loire Layon Aubance • Mauges Communauté • Montluçon Communauté • Moulins Communauté • Nantes Métropole • Orléans • Pays d'Ancenis • Riom Limagne et Volcans • Roannais Agglomération • Romorantinais et Monestois • Saint-Etienne-Métropole • Saumur Val de Loire • Touraine-Est Vallées • Touraine-Ouest Val de Loire • Tours Métropole Val de Loire • Territoire Vendômois • Vichy Communauté • Vierzon Sologne Berry ■ SICALA • Allier • Cher • Haute-Loire • Nièvre

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ SYNDICAL DU 10 DÉCEMBRE 2020

WWW.EPTB-LOIRE.FR

Le Comité syndical, présidé par Daniel Fréchet, s'est tenu le 10 décembre à Orléans. Compte tenu du contexte sanitaire, la participation à distance a été privilégiée.

Du point de vue institutionnel, il a été procédé à l'actualisation de la liste des délégué.e.s à l'Etablissement, suite à la désignation de ceux de Moulins Communauté, l'Agglomération du Puy en Velay et Territoires Vendômois.

Pour la partie financière, on retiendra principalement le vote du budget primitif 2021. Egalement celui de la décision modificative n° 4, n'entraînant pas d'appel à contribution ni à redevance complémentaire.

A cet égard, les délégué.e.s ont pris connaissance du compte rendu de la réunion de la Commission des usagers du soutien d'étiage du 25 novembre 2020.

S'agissant du volet opérationnel, on notera plus particulièrement des points d'information ou décisions en lien avec l'exploitation des ouvrages de Naussac et Villerest, l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, ainsi que l'aménagement et la gestion des eaux.

VOTE DU BUDGET 2021

Le **budget 2021, sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres** pour la 14ème année consécutive – et même une baisse de 0,39 % –, s'inscrit en conformité avec les termes du débat d'orientations budgétaires d'octobre dernier.

Il **s'appuie sur un budget principal et deux budgets annexes**, consacrés respectivement aux volets « Exploitation des ouvrages » et «Infrastructures de protection contre les inondations ».
Il intègre l'accroissement des incertitudes de cofinancement de l'Europe et de l'Agence de l'eau.

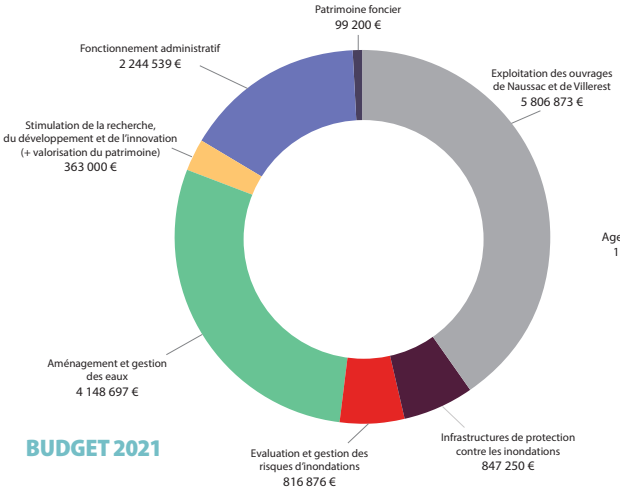

BUDGET 2021

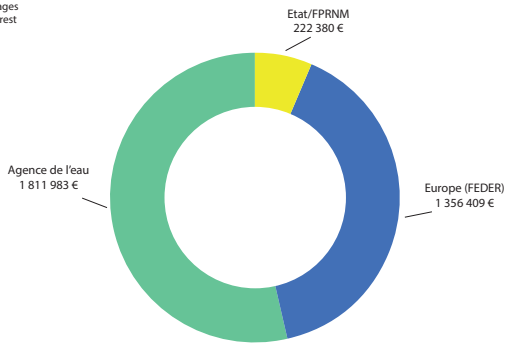

COFINANCEMENTS 2021 ENVISAGÉS

PROGRAMMES D'ACTIONS 2021 DES SAGE ET CONTRATS TERRITORIAUX

Il a été rappelé que l'Etablissement assurera en 2021 le rôle de structure porteuse de 10 SAGE en phase de mise en oeuvre (Loire amont, Loire en Rhône-Alpes, Haut-Allier, Allier aval, Sioule, Cher amont, Cher aval, Yèvre-Auron, Val Dhuy Loiret et Loir). Les contrats territorialisés sont au nombre de 2 en phase de bilan (Val d'Allier alluvial, Dhuy-Loiret), auxquels s'ajoutent 4 projets (Haut-Allier et CTG2Q Cher, Cher Montluçonnais et CT Eau Loir aval) ; ils se situent tous sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement.
En complément de l'état d'avancement de chacune des procédures, les principales actions retenues par les commissions locales de l'eau (CLE), ont été présentées et approuvées par le Comité syndical.
Dans l'attente de renouvellement de 4 présidences de CLE, il a été décidé le report au 1er trimestre 2021 de l'organisation de la conférence annuelle qui réunit également les délégués en charge de représenter l'Etablissement dans 18 CLE du bassin fluvial.

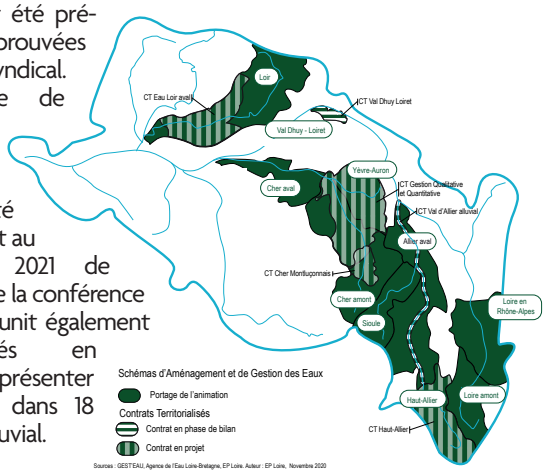

L'Etablissement public Loire, au service des 55 collectivités (Régions, Départements, Villes et Intercommunalités) qui le composent, contribue depuis plus de 35 ans à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. Maître d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, avec un caractère interrégional ou interdépartemental, ses réalisations innovantes se concentrent sur la gestion des ressources en eau des ouvrages de Naussac et Villerest (soutien d'étiage et écrêtement de crues), l'évaluation et la gestion des risques d'inondations, l'aménagement et la gestion des eaux ainsi que la stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation.

GESTION DES INFRASTRUCTURES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Les délégué.e.s ont noté que la **gestion par l'Etablissement de digues non domaniales** engagée à l'été 2019 en Loire aval, puis début 2020 sur l'axe Cher, s'est étendue depuis l'été 2020 au département d'Indre-et-Loire, pour un linéaire d'ouvrages de plus de 70 km. Mention a été faite également des échanges en cours avec plusieurs EPCI (3 sur l'axe Cher et 2 en Loire amont).
Il a été rappelé que la gestion déléguée concerne à la fois l'entretien, l'exploitation, la surveillance et les missions d'ingénierie, assurées en lien étroit avec les EPCI concernés.

A cet égard, il a pu être relevé la formation assurée par l'Etablissement, à l'attention des agents des collectivités mobilisés, afin de renforcer les capacités de surveillance des ouvrages en crue.

Par ailleurs, les délégué.e.s ont accueilli favorablement le soutien affiché par l'Etat à la démarche en cohérence de bassin déclinée dans le projet d'aménagement d'intérêt commun, et noté son souhait que le rapport de l'Etablissement de juin 2020 puisse être complété rapidement, afin de permettre la **transmission du PAIC au Comité de bassin d'ici la fin du 1er semestre 2021**.
Dans ce contexte, il a été souligné la montée en charge progressive des moyens de l'Etablissement, articulée autour de l'amplification de la gestion déléguée de digues non domaniales, ainsi que de l'anticipation du transfert de gestion des digues domaniales à l'horizon 2024.
Enfin, au vu du nombre croissant de demandes d'EPCI sollicitant un appui de l'Etablissement à ce titre, Xavier DUPONT (Touraine Ouest Val de Loire) a été désigné pour assurer le rôle d'élu référent de l'Etablissement, en étroite liaison avec son Président et ceux des commissions géographiques (Loire amont, Loire moyenne et Loire aval).

ÉLÉMENTS DE RESTITUTION DU 4ÈME SÉMINAIRE ANNUEL DES PORTEURS DE SLGRI ET DE PAPI

COMMUNIQUE DE PRESSE
4ème Séminaire annuel des porteurs de SLGRI et de PAPI du bassin de la Loire et ses affluents

www.eptb-loire.fr/seminaire-2020-slgri

ÉMERGENCE DE PROJETS DE TERRITOIRE DE GESTION DE L'EAU SUR LES BASSINS ALLIER AVAL, LOIRE EN RHÔNE-ALPES ET CHER

Sur les périmètres de SAGE portés par l'Etablissement, trois ont d'ores-et-déjà été identifiés par l'Etat comme territoire en tout ou partie prioritaire et adapté à la mise en place d'un PTGE en raison du niveau de pression exercé sur les ressources en eau. Ces démarches reposant sur une **approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique** aboutissent à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêches, usages récréatifs, etc...) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. En termes d'actualité, le Comité syndical a été informé du lancement officiel du PTGE Allier aval le 11 décembre. Une plaquette de présentation du projet a été éditée à cette occasion. S'agissant de «Loire en Rhône-Alpes», sous réserve de la décision de l'Etat et de l'obtention des crédits correspondants, l'élaboration d'un PTGE ainsi que la révision du SAGE devraient être lancées au 1er trimestre 2021.

Pour ce qui concerne le Cher, une attention particulière est portée au CTG2Q en cours de mise en oeuvre (Cf. Article ci-dessous) afin que celui-ci soit PTGE-compatible, notamment en le complétant d'une étude d'analyse économique et financière d'éventuels projets de réserves de substitution.

PARTICIPATION DE L'ÉTABLISSEMENT AU PROJET LIFE EAU&CLIMAT

L'adaptation au changement climatique est un enjeu important dans la gestion des ressources en eau. Le projet LIFE Eau&Climat, coordonné par l'Office International de l'Eau pour une durée de 4 ans et regroupant des organismes de gestion locale de l'eau et des structures scientifiques et techniques, vise à aider les acteurs locaux à améliorer leurs connaissances et à les mobiliser sur cet enjeu. C'est en toute logique que l'Etablissement compte parmi les 14 partenaires au vu de ses actions depuis 2007 visant l'adaptation aux impacts du changement climatique sur le bassin de la Loire et ses affluents, avec la volonté de développer, partager et utiliser les connaissances scientifiques acquises dans ce domaine et de les intégrer opérationnellement dans certaines de ses missions. S'inscrivant également comme une **action mutualisée au bénéfice des Commissions Locales de l'Eau des SAGE** dont il assure l'animation, la participation à ce projet associant scientifiques et gestionnaires devrait apporter données, expertise, méthodes et outils pour accompagner la prise en compte des impacts du changement climatique dans ces territoires.
Le Comité syndical a approuvé la signature de l'accord de consortium.

Les 21 SAGE du projet Life Eau&Climat

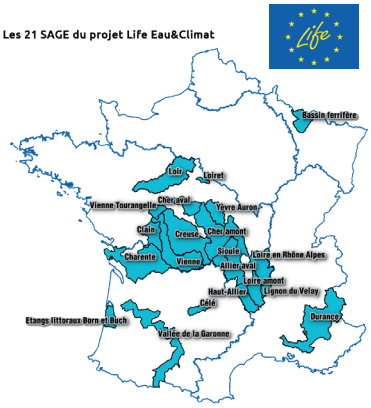

CONTRAT TERRITORIAL DU HAUT-ALLIER ET CTG2Q DES EAUX DU CHER

En synergie avec le portage des SAGE Haut-Allier, Cher amont et Yèvre-Auron, l'Etablissement a piloté la préfiguration des contrats territoriaux Haut-Allier et de Gestion Quantitative et Qualitative (CTG2Q) des eaux dans le Cher. Ces phases d'élaboration – concertée avec un grand nombre d'acteurs locaux – arrivant à leur terme, le Comité syndical a approuvé ces **2 projets de contrats** qui pourront être soumis pour adoption finale à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il est prévu que l'Etablissement assure le portage et l'animation de ces deux contrats.

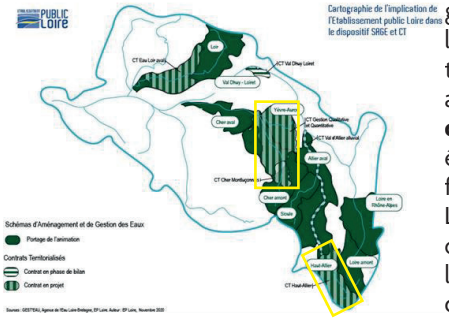

Sur le Haut-Allier, le contrat 2021-2026, s'étendant sur un territoire de 2.680 km², devra porter prioritairement sur les masses d'eau dégradées et celles subissant des pressions qui pourraient entraîner un risque de non atteinte du bon état écologique. Les thématiques retenues étant la qualité des habitats et des milieux naturels, la gestion quantitative des ressources ainsi que la maîtrise des pollutions diffuses et ponctuelles.
Le CTG2Q du Cher, quant à lui, d'une superficie de 4.750 km², devra répondre à deux problématiques relatives aux ressources en eau : un déficit quantitatif généralisé et un état qualitatif peu satisfaisant. La stratégie adoptée pour une période de 6 ans porte sur plusieurs axes : l'amélioration de la connaissance, la réduction de la consommation en eau, l'aménagement du territoire, le dialogue à travers, l'animation, la communication et la sensibilisation des différentes catégories d'acteurs.